



Arrêté n° 2026-052A

Objet : Délégation de fonctions à Valentin Hachet, vice-président chargé des ressources humaines et du dialogue social

Le président de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry,

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement de la Communauté d'agglomération, il convient de donner délégation aux vice-présidents,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le président peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer aux vice-présidents l'exercice d'une partie de ses fonctions,

Vu le procès-verbal relatif à l'élection du président et des vice-présidents de Grand Chambéry du 9 avril 2026,

Vu les statuts de Grand Chambéry,

ARRETE

Article 1 : les fonctions relatives aux ressources humaines et au dialogue social sont déléguées, sous la surveillance et la responsabilité du président, pour la durée du mandat 2026-2032, à Valentin Hachet, 8^e vice-président,

Article 2 : la délégation recouvre notamment les fonctions suivantes :

- la présidence des instances du personnel et le suivi de la mise en œuvre de leurs décisions,
- la contribution à la définition de la politique des ressources humaines de la Communauté d'agglomération,
- le dialogue social,
- le régime indemnitaire,
- le régime disciplinaire,
- la santé au travail et les accidents du travail,
- la formation professionnelle,
- le plan d'action et de prévention des risques psycho-sociaux,
- les relations avec le centre national de la fonction publique territoriale et le centre de gestion de la fonction publique territoriale,
- le suivi du conseil médical en formation plénière du centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Savoie,
- la définition des moyens matériels, hors ressources humaines, des services,
- la gestion des archives,
- le recensement dans la matière déléguée des attentes des usagers et les réponses à apporter,

Article 3 : la délégation emporte signature des documents, pièces et actes relatifs aux fonctions définies à l'article 2, qui devra être précédée de la mention « par délégation du président »,

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Article 4 : le présent arrêté sera notifié à l'intéressé et fera l'objet des mesures de publicité prévues par les lois et règlements en vigueur.

Fait à Chambéry,



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Arrêté du Président I-Parapheur (Réglementaire)**

Numéro attribué à l'acte : **2026-052A**

Objet de l'acte : Délégation de fonctions à Valentin Hachet, vice-président chargé des ressources humaines et du dialogue social

Classification Préfecture : 5 - Institutions et vie politique 5 - Delegation de signature 2 - Autres

Date de l'acte :

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20260512-lmc1H35873H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H35873H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2026

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2026

Date de publication sur le site internet: mercredi 13 mai 2026